

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L' AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIACT) et de la COFHUAT

SECRETARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

**Opérations d'Intérêt National (OIN)
et OIN Plaine du Var**

Audience de Monsieur Rémi Costantino

*Adjoint au Chef du Bureau des Grandes Opérations d'Urbanisme (GOU)
Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages - Sous-direction de l'Aménagement durable
Paris La Défense, le 23 septembre 2010*

Relevé des notes de l'entretien accordé à

Claude BRULÉ, Administrateur-délégué du GIR Maralpin auprès des administrations centrales
Jacques MOLINARI, Secrétaire scientifique du GIR Maralpin

Rappels historiques sur la genèse des OIN

Création des villes nouvelles sous l'égide d'un Secrétariat général aux villes nouvelles [à ce jour, au nombre de 13, dont une sans EPA (près du Luxembourg)]

Lois de décentralisation de 1982-83 par lesquelles l'État s'est dessaisi des opérations d'aménagement au profit des communes

Pour pallier l'éventuelle insuffisance des moyens financiers au niveau local pour une éventuelle poursuite de la politique des villes nouvelles, création du dispositif OIN par décret du ministre en charge de l'Urbanisme.

Le Bureau des Grandes opérations d'urbanisme (GOU), en charge des Villes nouvelles et des OIN, est en quelque sorte l'héritier du Secrétariat général aux villes nouvelles

Fondements d'une OIN

Gouvernance

- État et ses composantes
 - Budget et finances
 - Transport
 - Urbanisme
 - Environnement
 - Trésorier-payeur général
- Région, Département
- Élus impliqués (SCoT, Communes)

Rôle stratégique

défini par décret (?), lettres de mission

Rôle opérationnel

défini dans le cadre d'un Établissement public d'aménagement (EPA)

Contrôle et fonctionnement d'une OIN

Contrôle

L'OIN est assujettie au contrôle du Préfet sur les décisions prises et, au niveau financier, à celui de la Cour régionale des comptes.

Le Directeur général de l'EPA dépose annuellement deux rapports

- l'un en fin d'année
- l'autre en début d'année pour exprimer des besoins en matière de financement

Tous les 3 mois, présentation de l'activité physique et financière

Fonctionnement

L'OIN doit observer toutes les lois et règlements, tout en exerçant son droit au "*in house*" (pas d'appels d'offre en interne)

Sur l'OIN Plaine du Var

Inspection

Le Bureau du GOU (représenté par M. Rémi Costantino) a procédé à une visite sur les lieux en juillet dernier et rencontré Thierry Bahougne, Dir. Gal. de l'EPA, ainsi que des responsables locaux de l'État [dont la DDTM 06 (notamment Mme Delibes)] et des élus.

Constat

M. Thierry Bahougne a été nommé directeur de l'Établissement public d'aménagement de la plaine du Var par arrêté du 26 août 2008.

Or, à ce jour, aucun lancement d'opération car absence de schéma d'aménagement, du fait notamment d'inachèvement d'études dont le rendu était prévu pour juillet (et qui ne seront vraisemblablement disponibles qu'en octobre).

Décisions

Nomination, par l'entremise du GOU, de Marc Pons de Vincent en tant que directeur général de l'EPA (Établissement public d'aménagement) de la Plaine du Var à compter du 6 septembre 2010, par un [arrêté du Meeddm](#) publié jeudi 19 août 2010.

Le nouveau Directeur *recevra prochainement une lettre de mission* élaborée par les soins du GOU.

Cette lettre ne sera pas rendue publique mais pourra être éventuellement communiquée sur demande motivée auprès du Ministre.

Sur le contexte et les suites de l'entretien

Bien que l'audience n'ait été sollicitée que la veille de l'entretien, M. R. Costantino avait spontanément pris connaissance, par consultation de notre site, du procès verbal de l'audience que nous avait accordé M. Th. Bahougne.

Pour notre part, nous lui avons rappelé les travaux du Gir, fait part de ses doléances exprimées par ailleurs, ainsi que de nos toutes récentes démarches, puis remis, à titre d'informations complémentaires, les documents suivants :

- notre demande d'audience et notre note d'information sur le Gir formulées le 6 septembre auprès du nouveau Directeur général, M. Marc Pons de Vincent
- notre demande d'audience et sa note annexe formulées le 18.09.2010 auprès de M. Ferrazza, Chargé de Mission Métropoles à la Datar [lequel a repoussé à une date ultérieure l'entretien fixé par lui-même au 22.09.2010].

M. R. Costantino, informé par nos soins du projet de *Journée d'études* devant se dérouler dans les prochains mois dans les Alpes-Maritimes sous l'égide du GRIDAUH,

- *s'est volontiers proposé de répondre aux questions d'ordre institutionnel et réglementaire formulées dans la note annexe précitée,*
- *consentirait également à intervenir à cette journée sur ces mêmes questions.*

[Claude Brulé & Jacques Molinari, Paris le 23.09.2010]

